ANNEXE III
CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés, EvoBus France S.A.S., 2 à 6 rue du Vignolle – Zone Industrielle – 95200 Sarcelles, représentant dûment accrédité de EvoBus GmbH D-70567 Stuttgart constructeur, certifions que le véhicule prêt à l'emploi :
(2) Dénomination :

(D1)	Marque	: SETRA	
(D2)	Type – Variante - Version	: NFU 887 457	
(D3)	Dénomination commerciale	: S 416 NF	
(E)	Numéro d'ordre dans la série du type	: WKK 628 887 13 110 305	(3)
(F1)	Masse en charge maximale techniquement admissible	: 19.000 Kg	
(F2)	Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC)	: 19.000 Kg	
(F3)	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA)	: Néant	
(G)	Masse en service (G.1+75)	: 11.795 Kg	(3)
(G1)	Poids à vide national (PV)	: 11.720 Kg	(3)
(J)	Catégorie internationale	: M3	
(J1)	Genre national	: T.C.P.	
(J3)	Carrosserie (désignation nationale)	: CAR	
(K)	Numéro de la réception par type	: P-2599.07.00	
(P1)	Cylindrée	: 11.967 cm³	
(P2)	Puissance nette maximale	: 220 kW ~~– 260 kW~~	(1)
(P3)	Source d'énergie	: GO	
(P6)	Puissance administrative	: 32 CV	
(Q)		: non concerné	
(S1)	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)	: 49	(3)
(U1)	Niveau sonore à l'arrêt	: ~~94 dB (A) –~~ 92 dB (A) ~~– 90 dB (A)~~	(1)
(U2)	Régime de rotation du moteur lui correspondant	: 1.500 tr/min	
(V7)		: non concerné	
(V9)	Classe environnementale	: ~~0555*0651C – 0555*0651G – 0555*0651K~~	(1)

« Pollution conforme aux prescriptions réglementaires applicables au 01.10.2007 »

- est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota)

- sort de nos usines, le 12/04/2011
pour être livré à : **LIXXBAIL pour location à :**
V.T.L.V.
169 Avenue Georges Clémenceau
92735 NANTERRE Cedex

EvoBus France S.A.S.
2 à 6 Rue du Vignolle - Z.I.
95200 Sarcelles

Service Homologation
Arnaud DEBAIR

Dispense de caution et de certificat fiscal
« DISP/045/112/VT/01/2010 »

Fait à Sarcelles, le 12/04/2011

(1) Rayer la mention inutile – (2) Références communautaires de la Directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation – (3) A compléter

Nota : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint, au présent certificat le procès-verbal de réception du type
Rappel : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.312.1. à R.312.25., R.314.1. à R.317.7., R.317.15. à R.317.17 et R.318.1. à R.318.5. du Code de la Route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet : - d'une déclaration en préfecture
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé, par le service en charges des réceptions

ATTESTATION D'EQUIPEMENT

Nous soussignés, EvoBus France S.A.S., 2 à 6 Rue du Vignolle - Zone Industrielle - 95200 Sarcelles, certifions que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus, sort bien de nos usines équipé :

a) d'un aménagement : (3)

Places assises	Places debout
48	24

b) d'un aménagement conforme à l'annexe 7 de la directive 2001/85/CE : ~~oui – non~~ (1)

c) d'un trottoir amovible : ~~oui – non~~ (1)

Fait à Sarcelles, le 12/04/2011

(1) Rayer la mention inutile – (3) À compléter

